

C-8

First Session, Thirty-ninth Parliament,
55 Elizabeth II, 2006

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-8

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the
public service of Canada for the financial year ending
March 31, 2007

AS PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS
MAY 3, 2006

C-8

Première session, trente-neuvième législature,
55 Elizabeth II, 2006

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-8

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration
publique fédérale pendant l'exercice se terminant
le 31 mars 2007

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 3 MAI 2006

1st Session, 39th Parliament,
55 Elizabeth II, 2006

1^{re} session, 39^e législature,
55 Elizabeth II, 2006

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-8

PROJET DE LOI C-8

An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2007

Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2007

MOST GRACIOUS SOVEREIGN,

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE,

Preamble

Whereas it appears by message from Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Governor General of Canada, and the Estimates accompanying that message, that the sums mentioned below are required to defray certain expenses of the public service of Canada, not otherwise provided for, for the financial year ending March 31, 2007, and for other purposes connected with the public service of Canada;

Attendu qu'il est nécessaire, comme l'indiquent le message de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, et le budget des dépenses qui y est joint, d'allouer les crédits ci-dessous précisés pour couvrir certaines dépenses de l'administration publique fédérale faites au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007 et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, ainsi qu'à d'autres fins d'administration publique,

Préambule

May it therefore please Your Majesty, that it may be enacted, and be it enacted by the Queen's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, that:

Il est respectueusement demandé à Votre Majesté de bien vouloir édicter, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, ce qui suit :

Short title

1. This Act may be cited as the *Appropriation Act No. 1, 2006-2007*.

1. Titre abrégé : *Loi de crédits n° 1 pour 2006-2007*.

Titre abrégé

\$43,494,658,430.59
granted for
2006-2007

2. From and out of the Consolidated Revenue Fund, there may be paid and applied a sum not exceeding in the whole forty-three billion, four hundred and ninety-four million, six hundred and fifty-eight thousand, four hundred and thirty dollars and fifty-nine cents towards defraying the several charges and expenses of the public service of Canada from April 1, 2006 to March 31, 2007, not otherwise provided for, and being the aggregate of

2. Il peut être prélevé, sur le Trésor, une somme maximale de quarante-trois milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions six cent cinquante-huit mille quatre cent trente dollars et cinquante-neuf cents, pour le paiement des charges et dépenses de l'administration publique fédérale afférentes à la période allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, et auxquelles il n'est pas pourvu par ailleurs, soit l'ensemble :

43 494 658 430,59 \$
accordés pour
2006-2007

(a) nine twelfths of the total of the items set out in the Estimates for the fiscal year ending March 31, 2007 included in Schedules 1.3 and 2.....\$30,619,976,223.75
 (b) eleven twelfths of the total of the items in the Estimates set out in Schedule 1.1.....\$6,303,923,163.68
 (c) ten twelfths of the total of the items in the Estimates set out in Schedule 1.2.....\$6,570,759,043.16

a) des neuf douzièmes du total des postes énoncés au Budget des dépenses de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, inclus dans les annexes 1.3 et 2.....30 619 976 223,75 \$
 b) des onze douzièmes du total des postes de ce Budget énoncés à l'annexe 1.1.....6 303 923 163,68 \$
 c) des dix douzièmes du total des postes de ce Budget énoncés à l'annexe 1.2.....6 570 759 043,16 \$

Confirmation of payment under special warrant for fiscal year 2006-2007

2.1 The payment from and out of the Consolidated Revenue Fund of the sum of \$11,470,229,998.00, for the purposes set forth in the schedule to the special warrant signed by the Governor General pursuant to section 30 of the *Financial Administration Act* and to the order of the Governor in Council of April 1, 2006 (P.C. 2006-185) as published in Volume 140, No. 14 of Part I of the *Canada Gazette* dated April 8, 2006, is hereby confirmed.

2.1 Est confirmé par le présent article le paiement de la somme de 11 470 229 998,00 \$, prélevée sur le Trésor aux fins prévues à l'annexe du mandat spécial signé par le gouverneur général en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et du décret du 1^{er} avril 2006 (C.P. 2006-185) publié le 8 avril 2006 dans le Volume 140, n^o 14 de la *Gazette du Canada*.

Confirmation du paiement effectué en vertu d'un mandat spécial pour l'année financière 2006-2007

Confirmation of payment under special warrant for fiscal year 2005-2006

2.2 The payment from and out of the Consolidated Revenue Fund of the sum of \$4,177,925,813.00, for the purposes set forth in the schedule to the special warrants signed by the Governor General pursuant to section 30 of the *Financial Administration Act* and to orders of the Governor in Council of December 20, 2005 (P.C. 2005-2337), January 19, 2006 (P.C. 2006-4) and February 16, 2006 (P.C. 2006-106), and published in Volume 140, Nos. 3, 7 and 11 of Part I of the *Canada Gazette* dated January 21, 2006, February 18, 2006 and March 18, 2006 respectively, is hereby confirmed.

2.2 Est confirmé par le présent article le paiement de la somme de 4 177 925 813,00 \$, prélevée sur le Trésor aux fins prévues à l'annexe des mandats spéciaux signés par le gouverneur général en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des décrets du 20 décembre 2005 (C.P. 2005-2337), du 19 janvier 2006 (C.P. 2006-4) et du 16 février 2006 (C.P. 2006-106) publiés le 21 janvier 2006, le 18 février 2006 et le 18 mars 2006, respectivement, dans le Volume 140, n^{os} 3, 7 et 11 de la *Gazette du Canada*.

Confirmation du paiement effectué en vertu d'un mandat spécial pour l'année financière 2005-2006

Purpose and effect of each item

3. (1) The amount authorized by this Act to be paid or applied in respect of an item may be paid or applied only for the purposes and subject to any terms and conditions specified in the item, and the payment or application of any amount pursuant to the item has such operation and effect as may be stated or described in the item.

3. (1) Les crédits autorisés par la présente loi ne peuvent être affectés qu'aux fins et conditions énoncées dans le poste afférent, leur effet restant subordonné aux indications de celui-ci.

Objet et effet de chaque poste

Effective date

(2) The provisions of each item in Schedules 1.1, 1.2, 1.3 and 2 are deemed to have been enacted by Parliament on April 1, 2006.

(2) Les dispositions des postes figurant aux annexes 1.1, 1.2, 1.3 et 2 sont réputées avoir été édictées par le Parlement le 1^{er} avril 2006.

Prise d'effet

Commitments

4. (1) Where an item in the Estimates referred to in section 2 purports to confer authority to enter into commitments up to an amount stated in the Estimates or increases the amount up to which commitments may be entered into under any other Act or where a commitment is to be entered into under subsection (2), the commitment may be entered into in accordance with the terms of that item or in accordance with subsection (2) if the amount of the commitment proposed to be entered into, together with all previous commitments entered into in accordance with this section or under that other Act, does not exceed the total amount of the commitment authority stated in that item or calculated in accordance with subsection (2).

4. (1) Tout engagement découlant d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou fondé sur le paragraphe (2) – soit censément en ce qui touche l'autorisation correspondante à hauteur du montant qui y est précisé, soit en ce qui concerne l'augmentation du plafond permis sous le régime d'une autre loi – peut être pris conformément aux indications du poste ou à ce paragraphe, pourvu que le total de l'engagement et de ceux qui ont déjà été pris au titre du présent article ou de l'autre loi n'excède pas le plafond fixé par l'autorisation d'engagement à propos de ce poste ou calculé conformément au même paragraphe.

Engagements

Commitments

(2) Where an item in the Estimates referred to in section 2 or a provision of any Act purports to confer authority to spend revenues, commitments may be entered into in accordance with the terms of that item or provision up to an amount equal to the aggregate of

(2) Lorsque l'autorisation de procéder à des dépenses sur des recettes est censée découler d'un poste du budget mentionné à l'article 2 ou de toute autre disposition législative, le plafond des engagements pouvant être pris conformément aux indications de l'un ou l'autre est le chiffre obtenu par l'addition des éléments suivants :

Engagements

- (a) the amount, if any, appropriated in respect of that item or provision, and
- (b) the amount of revenues actually received or, in the case of an item in the Estimates, the estimated revenues set out in the details related to the item, whichever is greater.

- a) le montant éventuellement voté à l'égard de ce poste ou de cette disposition;
- b) le montant des recettes effectives ou, s'il est supérieur, celui des recettes estimatives correspondant à un poste de ce budget.

Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in section 2

5. Subject to section 6, an appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in section 2 may be charged after the end of the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for the fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

5. En vertu de l'article 6, un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'article 2 peut être inscrit après la fin de l'exercice pour lequel il est attribué, et ce en tout temps avant le dépôt au Parlement des Comptes publics du Canada afférents à cet exercice, lequel dépôt vise à apporter des rajustements aux Comptes publics du Canada, pour un exercice donné, qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor.

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'article 2

Adjustments in the Accounts of Canada for appropriations referred to in Schedule 2

6. (1) An appropriation that is granted by this or any other Act and referred to in Schedule 2 may be charged after the end of the fiscal year that is after the fiscal year for which the appropriation is granted at any time prior to the day on which the Public Accounts for that second fiscal year are tabled in Parliament, for the purpose of making adjustments in the Accounts of Canada for that second fiscal year that do not require payments out of the Consolidated Revenue Fund.

6. (1) En vue d'apporter aux Comptes du Canada pour un exercice donné des rajustements qui n'entraînent aucun prélèvement sur le Trésor, il est possible d'inscrire un crédit découlant de la présente loi ou de toute autre loi et prévu à l'annexe 2 après la clôture de l'exercice suivant celui pour lequel il est attribué, mais avant le dépôt au Parlement des Comptes publics afférents à ce dernier exercice.

Rajustements aux Comptes du Canada pour des crédits prévus à l'annexe 2

Order in which
the amounts in
Schedule 2 must
be expended

(2) Notwithstanding any other provision of this Act, amounts appropriated by this Act and set out in items of Schedule 2 may be paid and applied at any time on or before March 31, 2008, so long as every payment is charged first against 5 the relevant amount appropriated under any Act that is earliest in time until that amount is exhausted, next against the relevant amount appropriated under any other Act, including this Act, that is next in time until that amount is 10 exhausted and so on, and the balance of amounts so appropriated by this Act that have not been charged, subject to the adjustments referred to in section 37 of the *Financial Administration Act*, lapse at the end of the fiscal year following the 15 fiscal year ending March 31, 2007.

Accounts to be
rendered
R.S., c. F-11

7. Amounts paid or applied under the authority of this Act shall be accounted for in the Public Accounts in accordance with section 64 of the *Financial Administration Act*.

(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, les sommes affectées par celle-ci, telles qu'énoncées à l'annexe 2, peuvent être appliquées au plus tard le 31 mars 2008. Chaque paiement est imputé, selon l'ordre chronologique 5 de l'affectation, d'abord sur la somme correspondante affectée en vertu de n'importe quelle loi jusqu'à épuisement de cette somme, puis sur la somme correspondante affectée en vertu de toute autre loi, y compris la présente loi, 10 jusqu'à épuisement de cette somme. La partie non utilisée des sommes ainsi affectées par la présente loi est, sous réserve des rapprochements visés à l'article 37 de la *Loi sur la gestion des 15 finances publiques*, annulée à la fin de l'exercice 15 qui suit l'exercice se terminant le 31 mars 2007.

Ordre dans lequel
les sommes
prévues à l'annexe
2 doivent être
dépensées

7. Les sommes versées ou affectées sous le régime de la présente loi sont inscrites dans les Comptes publics, conformément à l'article 64 20 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. 20

Comptes à
rendre
L.R., ch. F-11

ANNEXE 1.1

D'après le Budget principal des dépenses de 2006-2007, le montant accordé est de 6 303 923 163,68 \$, soit les onze douzièmes des postes de ce budget que contient la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i>				
	MINISTÈRE (AFFAIRES ÉTRANGÈRES)				
10	Affaires étrangères et Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses; contributions qui peuvent comprendre, dans le cadre du Programme de partenariat mondial du Canada (aux termes du <i>Partenariat mondial du G8</i>), des versements en espèces ou de biens, d'équipement et de services en vue de fournir une aide aux pays de l'ancienne Union soviétique, et qui peuvent également dans le cadre du Programme d'aide au renforcement des capacités anti-terroristes du Canada, consister en des versements en espèces ou en des produits, des services, de l'équipement ou des technologies fournis aux fins de l'aide antiterroriste aux pays et entités gouvernementales; et autorisation de payer des cotisations selon les montants établis, en devises des pays où elles sont prélevées; et autorisation de faire d'autres paiements précisés, en devises des pays indiqués, même si le total de ces paiements est supérieur à l'équivalent en dollars canadiens établi en octobre 2005 à.....	718 744 000	658 848 666,67	62 200 000,00	596 648 666,67
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL				
L50	Contributions en termes d'investissements en accord avec la partie 3 de la <i>Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique</i>	36 000 000	33 000 000,00	18 000 000,00	15 000 000,00

ANNEXE 1.1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>				
	MINISTÈRE				
10	Affaires indiennes et du Nord canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	5 252 780 900	4 815 049 158,33	1 078 178 946,00	3 736 870 212,33
25	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Contributions.....	31 029 000	28 443 250,00	8 500 000,00	19 943 250,00
	COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS				
45	Commission des revendications particulières des Indiens – Dépenses du Programme	5 043 000	4 622 750,00	863 033,00	3 759 717,00
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>				
	MINISTÈRE				
1	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, et de l'administration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour compenser les dépenses engagées durant l'exercice	583 866 000	535 210 500,00	125 966 999,00	409 243 501,00
10	Agriculture et Agroalimentaire – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	448 930 000	411 519 166,67	58 882 000,00	352 637 166,67

ANNEXE 1.1 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>				
	SECRÉTARIAT				
5	Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits relativement à la feuille de paye et à d'autres besoins et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues, qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins autres que ceux de la feuille de paye, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit.....	750 000 000	687 500 000,00	0,00	687 500 000,00
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>				
	MINISTÈRE				
5	Industrie – Dépenses en capital.....	12 901 000	11 825 916,67	3 210 250,00	8 615 666,67
	STATISTIQUE CANADA				
95	Statistique Canada – Dépenses du Programme, contributions et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice.....	527 701 000	483 725 916,67	125 837 000,00	357 888 916,67
	PARLEMENT <i>PARLIAMENT</i>				
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT				
10	Bibliothèque du Parlement – Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les revenus produits durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement	29 614 000	27 146 166,67	4 945 600,00	22 200 566,67

ANNEXE 1.1 (fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
10	<p>PÊCHES ET OCÉANS <i>FISHERIES AND OCEANS</i></p> <p>Pêches et Océans – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....</p>	111 912 000	102 586 000,00	13 843 000,00	88 743 000,00
	<p>RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i></p> <p>CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL</p>				
35	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Dépenses du Programme	3 418 000	3 133 166,67	545 000,00	2 588 166,67
	<p>TRANSPORTS <i>TRANSPORT</i></p> <p>BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA</p>				
L70	Fonds pour le surplus d'apport devant être utilisé pour la cession de terrains au Parc Downsview Park Inc. afin de permettre l'achèvement du transfert de terrains de la Défense nationale au Parc Downsview Park Inc.	2 492 000	2 284 333,33	0,00	2 284 333,33
		8 514 430 900	7 804 894 991,68	1 500 971 828,00	6 303 923 163,68

ANNEXE 1.2

D'après le Budget principal des dépenses de 2006-2007, le montant accordé est de 6 570 759 043,16 \$, soit les dix douzièmes des postes de ce budget que contient la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>				
	MINISTÈRE				
1	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses de fonctionnement et : a) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; c) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil.....	609 420 000	507 850 000,00	100 000 000,00	407 850 000,00
	ANCIENS COMBATTANTS <i>VETERANS AFFAIRS</i>				
5	Anciens combattants – Dépenses en capital	31 956 000	26 630 000,00	5 326 000,00	21 304 000,00
10	Anciens combattants – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor.....	2 264 415 000	1 887 012 500,00	338 755 918,00	1 548 256 582,00
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION</i>				
	MINISTÈRE				
5	*Citoyenneté et Immigration – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	711 702 000	593 085 000,00	118 713 500,00	474 371 500,00

* Le budget principal des dépenses de Citoyenneté et Immigration comprend les besoins relatifs à l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, laquelle a été transférée au Secrétariat du Conseil du Trésor en vertu du décret C.P. 2006-75. En raison de la nature des mandats spéciaux, le ministre compétent devait demander l'établissement du mandat spécial sans tenir compte des montants attribués dans le budget des dépenses. Puisque le transfert n'a pas encore été effectué dans le budget des dépenses, le montant net des crédits provisoires (Montant accordé dans le cadre de cette annexe) de Citoyenneté et Immigration a été réduit du montant demandé par le président du Conseil du Trésor pour l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto dans le cadre du mandat spécial de 2006-2007. Par conséquent, le mandat spécial de 118 713 500 \$ comprend également le montant de 28 677 000 \$ accordé au Secrétariat du Conseil du Trésor pour cette initiative.

ANNEXE 1.2 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION (<i>suite et fin</i>) <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION – Concluded</i>				
	COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA				
10	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada – Dépenses du Programme	103 259 000	86 049 166,67	12 900 000,00	73 149 166,67
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>				
	BUREAU CANADIEN D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS				
10	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports – Dépenses du Programme.....	25 486 000	21 238 333,33	2 850 000,00	18 388 333,33
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>				
	AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE				
20	Agence canadienne d'évaluation environnementale – Dépenses du Programme, contributions et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice générés par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.....	15 609 000	13 007 500,00	3 250 000,00	9 757 500,00
	FINANCES <i>FINANCE</i>				
	MINISTÈRE				
5	Finances – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	404 200 000	336 833 333,33	13 750 000,00	323 083 333,33

ANNEXE 1.2 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN <i>CANADIAN HERITAGE</i>				
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA				
20	Paiements à la Société Radio-Canada pour couvrir les dépenses de fonctionnement de son service de radiodiffusion.....	1 006 039 000	838 365 833,33	202 250 000,00	636 115 833,33
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>				
	MINISTÈRE (RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)				
5	Ressources humaines et Développement des compétences – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	825 378 000	687 815 000,00	169 247 653,00	518 567 347,00
	SANTÉ <i>HEALTH</i>				
	MINISTÈRE				
5	Santé – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 189 350 297	991 125 247,50	123 715 425,00	867 409 822,50
	AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA				
40	Agence de santé publique du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	179 306 000	149 421 666,67	39 473 000,00	109 948 666,67
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>				
	COMITÉ EXTERNE D'EXAMEN DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA				
75	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme	790 000	658 333,33	98 750,00	559 583,33

ANNEXE 1.2 (fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	TRANSPORTS TRANSPORT				
	MINISTÈRE				
30	Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	381 366 000	317 805 000,00	69 187 000,00	248 618 000,00
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA				
60	Bureau de l'infrastructure du Canada – Contributions	1 787 169 000	1 489 307 500,00	175 928 125,00	1 313 379 375,00
		9 535 445 297	7 946 204 414,16	1 375 445 371,00	6 570 759 043,16

ANNEXE 1.3

D'après le Budget principal des dépenses de 2006-2007, le montant accordé est de 28 154 664 326,75 \$, soit les neuf douzièmes des postes de ce budget que contient la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	<p style="text-align: center;">AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE</i></p> <p style="text-align: center;">MINISTÈRE (AFFAIRES ÉTRANGÈRES)</p>				
1	<p>Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; autorisation au gouverneur en conseil de nommer et de fixer les salaires des hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, membres des commissions internationales, le personnel de ces diplomates et d'autres personnes pour représenter le Canada dans un autre pays; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; programmes de relations culturelles et d'échanges universitaires avec d'autres pays; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les revenus perçus au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens d'éducation; des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; des services partagés fournis au ministère du Commerce international; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et des programmes internationaux d'échanges pour l'emploi des jeunes...</p>	1 025 854 000	769 390 500,00	144 900 000,00	624 490 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued				
	MINISTÈRE (AFFAIRES ÉTRANGÈRES) (suite et fin)				
5	Affaires étrangères et Commerce international – Dépenses en capital.....	115 719 000	86 789 250,00	28 900 000,00	57 889 250,00
	(COMMERCE INTERNATIONAL) – MINISTÈRE				
15	Commerce international – Dépenses de fonctionnement, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, la rémunération et les autres dépenses des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la part des frais payables par ces organismes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus perçus au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : la prestation de services aux Centres canadiens des affaires; les foires et les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements et des publications ministérielles	156 027 000	117 020 250,00	19 500 000,00	97 520 250,00
20	Commerce international – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et autorisation de contracter durant l'exercice en cours des engagements ne dépassant pas 30 000 000 \$, aux fins de contributions à des personnes, groupes de personnes, conseils et associations, en vue de favoriser l'augmentation des exportations canadiennes	10 910 000	8 182 500,00	0,00	8 182 500,00
	CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE				
25	Corporation commerciale canadienne – Dépenses du Programme.....	15 969 000	11 976 750,00	1 996 125,00	9 980 625,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
30	<p style="text-align: center;">AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued</p> <p style="text-align: center;">AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL</p> <p>Agence canadienne de développement international – Dépenses de fonctionnement et autorisation : a) d'engager des personnes qui travailleront dans les pays en développement et dans les pays en transition; b) de dispenser instruction ou formation à des personnes des pays en développement et des pays en transition, conformément au <i>Règlement sur l'assistance technique</i>, pris par le décret C.P. 1986-993 du 24 avril 1986 (et portant le numéro d'enregistrement DORS/86-475), y compris ses modifications ou tout autre règlement que peut prendre le gouverneur en conseil en ce qui concerne : i) la rémunération payable aux personnes travaillant dans les pays en développement et dans les pays en transition, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, ii) le soutien de personnes des pays en développement et des pays en transition en période d'instruction ou de formation, et le remboursement de leurs dépenses ou le paiement d'indemnités à cet égard, iii) le remboursement des dépenses extraordinaires liées directement ou indirectement au travail des personnes dans les pays en développement et dans les pays en transition, ou à l'instruction ou à la formation de personnes des pays en développement et des pays en transition</p>	210 666 000	157 999 500,00	21 400 000,00	136 599 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (suite) FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Continued				
	AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (suite et fin)				
35	Agence canadienne de développement international – Subventions et contributions inscrites au Budget des dépenses et paiements aux institutions financières internationales conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à la condition que le montant des contributions puisse être augmenté ou diminué, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux fins d'aide au développement international et d'assistance humanitaire internationale et à d'autres fins précisées, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens, denrées ou services.....	2 421 158 000	1 815 868 500,00	269 207 439,00	1 546 661 061,00
L40	Émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 215 032 000 \$, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales	1	0,75	0,00	0,75
L45	Paiement ne devant pas dépasser 2 827 383 \$US à la Banque africaine de développement, même si l'équivalent de cette somme en dollars canadiens évalué à 3 269 586 \$ le 16 décembre 2005 peut varier à la hausse, et émission et paiements de billets à vue non productifs d'intérêts et non négociables, dont le montant ne doit pas dépasser 1 000 000 \$SCAN, conformément à la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , à titre de souscriptions au capital des institutions financières internationales.....	3 269 586	2 452 189,50	0,00	2 452 189,50

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL (<i>fin</i>) <i>FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL TRADE – Concluded</i>				
	CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL				
55	Versements au Centre de recherches pour le développement international.....	133 092 000	99 819 000,00	16 637 000,00	83 182 000,00
	COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE				
60	Commission mixte internationale – Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	5 282 000	3 961 500,00	660 250,00	3 301 250,00
	SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA, SECTION CANADIENNE				
65	Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne – Dépenses du Programme.....	2 789 000	2 091 750,00	348 625,00	1 743 125,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN <i>INDIAN AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT</i>				
	MINISTÈRE				
5	Affaires indiennes et du Nord canadien – Dépenses en capital et : a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes	28 708 000	21 531 000,00	1 250 000,00	20 281 000,00
15	Paiements à la Société canadienne des postes conformément à l'entente entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne des postes dans le but de fournir le service aérien omnibus de colis destinés au Nord.....	27 600 000	20 700 000,00	0,00	20 700 000,00
20	Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits – Dépenses de fonctionnement....	7 182 000	5 386 500,00	850 000,00	4 536 500,00
L30	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications	31 103 000	23 327 250,00	0,00	23 327 250,00
L35	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique ..	49 740 000	37 305 000,00	0,00	37 305 000,00
	COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES				
40	Commission canadienne des affaires polaires – Dépenses du Programme et contributions.....	905 000	678 750,00	150 000,00	528 750,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC <i>ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CANADA FOR THE REGIONS OF QUEBEC</i>				
1	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Dépenses de fonctionnement	44 693 000	33 519 750,00	6 500 000,00	27 019 750,00
5	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	331 165 000	248 373 750,00	11 000 000,00	237 373 750,00
	AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY</i>				
	MINISTÈRE				
1	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Dépenses de fonctionnement	82 785 000	62 088 750,00	7 900 000,00	54 188 750,00
5	Agence de promotion économique du Canada atlantique – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	290 391 000	217 793 250,00	13 966 530,00	203 826 720,00
	SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON				
10	Paiements à la Société d'expansion du Cap-Breton en vertu de la <i>Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton</i>	8 650 000	6 487 500,00	536 000,00	5 951 500,00
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD</i>				
	MINISTÈRE				
5	Agriculture et Agroalimentaire – Dépenses en capital	28 631 000	21 473 250,00	3 050 000,00	18 423 250,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE (suite) AGRICULTURE AND AGRI-FOOD – Continued				
	MINISTÈRE (suite et fin)				
15	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, à garantir le paiement d'un montant ne dépassant pas en totalité et en tout temps, la somme de 1 700 000 000 \$ payable sous la forme d'avances de fonds fournies par les organismes de producteurs, la Commission canadienne du blé et autres prêteurs en vertu du Programme des avances de crédit printanières.....	1	0,75	0,00	0,75
20	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, au nom de Sa Majesté du chef du Canada et conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances, de garantir le paiement des montants ne dépassant pas en totalité et en tout temps la somme de 140 000 000 \$ payable à l'égard des Accords de ligne de crédit à être engagés par la Société du crédit agricole pour les besoins du Programme national renouvelé (2003) sur l'éthanol de la biomasse.....	1	0,75	0,00	0,75
	COMMISSION CANADIENNE DU LAIT				
25	Commission canadienne du lait – Dépenses du Programme.....	3 513 000	2 634 750,00	439 125,00	2 195 625,00
	AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS				
30	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses de fonctionnement et contributions	482 401 000	361 800 750,00	67 175 125,00	294 625 625,00
35	Agence canadienne d'inspection des aliments – Dépenses en capital.....	14 724 000	11 043 000,00	1 840 500,00	9 202 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE (<i>fin</i>) <i>AGRICULTURE AND AGRI-FOOD – Concluded</i>				
	COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS				
40	Commission canadienne des grains – Dépenses du Programme.....	24 666 000	18 499 500,00	4 488 000,00	14 011 500,00
	ANCIENS COMBATTANTS <i>VETERANS AFFAIRS</i>				
1	Anciens combattants – Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer des travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. 1970, ch. V-4), afin de corriger des déficiences dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède.....	856 769 000	642 576 750,00	125 600 000,00	516 976 750,00
15	Anciens combattants – Tribunal des anciens combattants (révision et appel) – Dépenses de fonctionnement.....	9 401 000	7 050 750,00	1 250 000,00	5 800 750,00
	CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION <i>CITIZENSHIP AND IMMIGRATION</i>				
	MINISTÈRE				
1	Citoyenneté et Immigration – Dépenses de fonctionnement.....	471 886 000	353 914 500,00	57 002 000,00	296 912 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	CONSEIL DU TRÉSOR <i>TREASURY BOARD</i>				
	SECRÉTARIAT				
1	Secrétariat du Conseil du Trésor – Dépenses du Programme et autorisation de dépenser les revenus produits durant l'exercice provenant des activités du Secrétariat du Conseil du Trésor.....	150 649 000	112 986 750,00	18 831 125,00	94 155 625,00
10	Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada	13 000 000	9 750 000,00	0,00	9 750 000,00
20	Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1 663 800 000	1 247 850 000,00	207 975 000,00	1 039 875 000,00
	ÉCOLE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA				
25	École de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme et contributions.....	84 641 000	63 480 750,00	10 580 125,00	52 900 625,00
	AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA				
30	Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada – Dépenses du Programme	97 675 000	73 256 250,00	8 000 000,00	65 256 250,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	CONSEIL PRIVÉ <i>PRIVY COUNCIL</i>				
	MINISTÈRE				
1	Conseil privé – Dépenses du programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an.	130 714 000	98 035 500,00	16 105 000,00	81 930 500,00
	SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES				
5	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes – Dépenses du Programme.....	5 978 000	4 483 500,00	747 250,00	3 736 250,00
	DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS				
15	Directeur général des élections – Dépenses du Programme	21 468 000	16 101 000,00	2 646 740,00	13 454 260,00
	COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES				
20	Commissaire aux langues officielles – Dépenses du Programme.....	17 008 000	12 756 000,00	2 126 000,00	10 630 000,00
	COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ				
25	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité – Dépenses du Programme.....	2 600 000	1 950 000,00	200 000,00	1 750 000,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	DÉFENSE NATIONALE <i>NATIONAL DEFENCE</i>				
	MINISTÈRE				
1	Défense nationale – Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 25 424 069 212 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 11 440 000 000 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation d'effectuer des paiements, imputables à l'un ou l'autre de ces crédits, aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction exécutés par ces administrations; autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables aux termes de l'un ou l'autre de ces crédits, à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations, et autorisation, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, d'affecter les recettes de l'exercice pour n'importe lequel de ces crédits	11 155 813 000	8 366 859 750,00	2 788 953 250,00	5 577 906 500,00
5	Défense nationale – Dépenses en capital	2 267 832 000	1 700 874 000,00	240 000 000,00	1 460 874 000,00
10	Défense nationale – Subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions aux budgets militaires, au programme d'infrastructure commun et au système aéroporté de détection lointaine et de contrôle aérien de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , transfert de matériel et d'équipement de défense, prestation de services et fourniture d'installations aux fins de défense.....	191 721 212	143 790 909,00	1 820 430,00	141 970 479,00
	COMITÉ DES GRIEFS DES FORCES CANADIENNES				
15	Comité des griefs des Forces canadiennes – Dépenses du Programme.....	5 798 000	4 348 500,00	724 000,00	3 624 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	DÉFENSE NATIONALE (<i>suite et fin</i>) NATIONAL DEFENCE – <i>Concluded</i>				
	COMMISSION D'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LA POLICE MILITAIRE				
20	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire – Dépenses du Programme.....	3 119 000	2 339 250,00	389 875,00	1 949 375,00
	DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN WESTERN ECONOMIC DIVERSIFICATION				
1	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Dépenses de fonctionnement.....	47 217 000	35 412 750,00	5 900 000,00	29 512 750,00
5	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	262 798 000	197 098 500,00	25 000 000,00	172 098 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>				
	MINISTÈRE				
1	Environnement – Dépenses de fonctionnement et : a) dépenses recouvrables engagées à l'égard de la Commission des ressources en eau des provinces des Prairies, de la Commission d'étude du bassin de la rivière Qu'Appelle et de la Commission d'étude du bassin de la rivière Saint-Jean; b) autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions mentionnées à l'alinéa a) peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; c) dépenses recouvrables engagées à l'égard des recherches sur la planification régionale des ressources en eau et des inventaires des ressources en eau; d) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais de la régularisation du niveau du lac des Bois et du lac Seul que doivent assumer les provinces du Manitoba et de l'Ontario; e) autorisation de faire des avances recouvrables ne dépassant pas la somme de la part des frais des levés hydrométriques que doivent assumer les organismes provinciaux et les organismes de l'extérieur; f) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours du présent exercice les revenus de l'exercice générés par les activités du Ministère financées à même ce crédit.....	648 208 000	486 156 000,00	93 800 000,00	392 356 000,00
5	Environnement – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral .	33 001 000	24 750 750,00	4 600 000,00	20 150 750,00
10	Environnement – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	47 070 000	35 302 500,00	12 800 000,00	22 502 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	ENVIRONNEMENT (suite et fin) ENVIRONMENT – Concluded				
	AGENCE CANADIENNE POUR L'INCITATION À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS				
15	Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions – Dépenses du Programme et paiements pour l'acquisition de crédits admissibles en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions</i>	48 682 000	36 511 500,00	0,00	36 511 500,00
	TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE				
25	Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie – Dépenses du Programme	4 722 000	3 541 500,00	582 164,00	2 959 336,00
	FINANCES FINANCE				
	MINISTÈRE				
1	Finances – Dépenses de fonctionnement et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice.....	93 135 000	69 851 250,00	15 522 497,00	54 328 753,00
10	Aux termes de l'article 29 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autoriser le ministre, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, à garantir aux détenteurs d'hypothèques assurées par des assureurs privés approuvés par le Surintendant des institutions financières pour vendre de l'assurance hypothécaire au Canada le paiement d'au plus 90 % des réclamations nettes des détenteurs des hypothèques assurées dans le cas de l'insolvabilité ou de la liquidation de l'assureur privé, le montant total du solde impayé du principal de toutes les hypothèques couvertes par la garantie ne devant, en aucun temps, dépasser 100 000 000 000 \$; et pour abroger le crédit 16b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 2003-2004</i>	1	0,75	0,00	0,75
L15	Conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , émission et paiement de billets à vue, non productifs d'intérêts et non négociables, d'un montant ne devant pas dépasser 318 270 000 \$ en faveur de l'Association internationale de développement	1	0,75	0,00	0,75

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	FINANCES (suite et fin) FINANCE – Concluded				
	VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL				
20	Vérificateur général – Dépenses du Programme et contributions	64 920 000	48 690 000,00	8 115 000,00	40 575 000,00
	TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR				
25	Tribunal canadien du commerce extérieur – Dépenses du Programme.....	8 609 000	6 456 750,00	1 076 125,00	5 380 625,00
	CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA				
30	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada – Dépenses du Programme.....	28 110 000	21 082 500,00	3 513 750,00	17 568 750,00
	BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES				
35	Bureau du surintendant des institutions financières – Dépenses du Programme	768 000	576 000,00	0,00	576 000,00
	GOUVERNEUR GÉNÉRAL GOVERNOR GENERAL				
1	Gouverneur général – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général.....	16 654 000	12 490 500,00	2 049 000,00	10 441 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	INDUSTRIE <i>INDUSTRY</i>				
	MINISTÈRE				
1	*Industrie – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'affecter les recettes, perçues au cours d'un exercice, qui ont trait à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et ceux qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies.....	420 949 000	315 711 750,00	80 449 600,00	235 262 150,00
10	Industrie – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	607 064 000	455 298 000,00	59 120 000,00	396 178 000,00
L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	225 000,00	0,00	225 000,00
L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	375 000,00	0,00	375 000,00
	AGENCE SPATIALE CANADIENNE				
25	Agence spatiale canadienne – Dépenses de fonctionnement.....	194 391 000	145 793 250,00	28 946 060,00	116 847 190,00
30	Agence spatiale canadienne – Dépenses en capital	114 724 000	86 043 000,00	14 062 000,00	71 981 000,00
35	Agence spatiale canadienne – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	54 326 000	40 744 500,00	220 000,00	40 524 500,00
	COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME				
40	Commission canadienne du tourisme – Dépenses du Programme.....	76 526 000	57 394 500,00	8 000 000,00	49 394 500,00
	TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE				
45	Tribunal de la concurrence – Dépenses du Programme....	1 524 000	1 143 000,00	195 000,00	948 000,00
	COMMISSION DU DROIT D'AUTEUR				
50	Commission du droit d'auteur – Dépenses du Programme .	2 274 000	1 705 500,00	284 250,00	1 421 250,00

* Le budget principal des dépenses d'Industrie comprend des besoins relatifs au Bureau du directeur des lobbyistes qui a été transféré au portefeuille du Conseil du Trésor en vertu du décret C.P. 2006-50. En raison de la nature des mandats spéciaux, le ministre compétent devait demander l'établissement du mandat spécial sans tenir compte des montants attribués dans le budget des dépenses. Puisque le transfert n'a pas encore été effectué dans le budget des dépenses, le montant net des crédits provisoires (Montant accordé dans le cadre de cette annexe) d'Industrie a été réduit du montant demandé par le président du Conseil du Trésor pour le Bureau du directeur des lobbyistes dans le cadre du mandat spécial de 2006-2007. Par conséquent, le mandat spécial de 80 449 600 \$ comprend également le montant de 300 000 \$ accordé pour cette initiative.

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	INDUSTRIE (suite et fin) INDUSTRY – Concluded				
	CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA				
55	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses de fonctionnement	393 464 000	295 098 000,00	49 721 091,00	245 376 909,00
60	Conseil national de recherches du Canada – Dépenses en capital.....	46 995 000	35 246 250,00	2 236 984,00	33 009 266,00
65	Conseil national de recherches du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	130 335 000	97 751 250,00	32 583 750,00	65 167 500,00
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE				
70	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Dépenses de fonctionnement	36 002 000	27 001 500,00	3 400 000,00	23 601 500,00
75	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Subventions inscrites au Budget des dépenses	845 165 000	633 873 750,00	130 000 000,00	503 873 750,00
	CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES				
80	Conseil de recherches en sciences humaines – Dépenses de fonctionnement	19 616 000	14 712 000,00	2 100 000,00	12 612 000,00
85	Conseil de recherches en sciences humaines – Subventions inscrites au Budget des dépenses	559 445 000	419 583 750,00	84 000 000,00	335 583 750,00
	CONSEIL CANADIEN DES NORMES				
90	Paiements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	7 529 000	5 646 750,00	941 125,00	4 705 625,00
	JUSTICE JUSTICE				
	MINISTÈRE				
1	Justice – Dépenses de fonctionnement.....	549 019 000	411 764 250,00	70 000 000,00	341 764 250,00
5	Justice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	286 850 000	215 137 500,00	2 930 000,00	212 207 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	JUSTICE (suite) JUSTICE – Continued				
	COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE				
10	Commission canadienne des droits de la personne – Dépenses du Programme	18 643 000	13 982 250,00	2 589 583,00	11 392 667,00
	TRIBUNAL CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE				
15	Tribunal canadien des droits de la personne – Dépenses du Programme.....	3 984 000	2 988 000,00	498 000,00	2 490 000,00
	COMMISSAIRE À LA MAGISTRATURE FÉDÉRALE				
20	Commissaire à la magistrature fédérale – Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus de l'année générés par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire.....	7 629 000	5 721 750,00	953 625,00	4 768 125,00
25	Commissaire à la magistrature fédérale – Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 589 000	1 191 750,00	198 625,00	993 125,00
	SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES				
30	Service administratif des tribunaux judiciaires – Dépenses du Programme.....	55 932 000	41 949 000,00	8 491 501,00	33 457 499,00
	COMMISSION DU DROIT DU CANADA				
35	Commission du droit du Canada – Dépenses du Programme.....	3 020 000	2 265 000,00	327 500,00	1 937 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	JUSTICE (<i>fin</i>) <i>JUSTICE – Concluded</i>				
	COMMISSARIATS À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA				
40	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	7 188 000	5 391 000,00	898 500,00	4 492 500,00
45	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada – Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme	14 460 000	10 845 000,00	1 760 000,00	9 085 000,00
	COUR SUPRÊME DU CANADA				
50	Cour suprême du Canada – Dépenses du Programme	20 791 000	15 593 250,00	2 598 875,00	12 994 375,00
	PARLEMENT <i>PARLIAMENT</i>				
	SÉNAT				
1	Sénat – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et subventions inscrites au Budget des dépenses et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les revenus perçus, inhérents aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice	53 905 150	40 428 862,50	6 702 000,00	33 726 862,50
	CHAMBRE DES COMMUNES				
5	Chambre des communes – Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement au lieu d'une résidence pour le président de la Chambre des communes et au lieu d'un appartement pour le vice-président, versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, contributions et autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes	256 312 241	192 234 180,75	32 035 107,00	160 199 073,75

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PARLEMENT (suite et fin) PARLIAMENT – Concluded				
	COMMISSARIAT À L'ÉTHIQUE				
15	Commissariat à l'éthique – Dépenses du Programme	4 486 000	3 364 500,00	749 300,00	2 615 200,00
	CONSEILLER SÉNATORIAL EN ÉTHIQUE				
20	Conseiller sénatorial en éthique – Dépenses du Programme.....	827 560	620 670,00	104 000,00	516 670,00
	PATRIMOINE CANADIEN CANADIAN HERITAGE				
	MINISTÈRE				
1	Patrimoine canadien – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Service de transport des expositions et le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	249 623 000	187 217 250,00	31 437 000,00	155 780 250,00
5	Patrimoine canadien – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	1 104 612 000	828 459 000,00	129 992 519,00	698 466 481,00
L10	Prêts à des établissements et à des administrations sis au Canada, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux fins prévues à l'article 35 de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i> (L.R. 1985, ch. C-51).....	10 000	7 500,00	0,00	7 500,00
	CONSEIL DES ARTS DU CANADA				
15	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi	150 445 250	112 833 937,50	40 000 000,00	72 833 937,50

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued				
	SOCIÉTÉ RADIO-CANADA				
25	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement.....	4 000 000	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
30	Paiements à la Société Radio-Canada pour couvrir les dépenses en capital de son service de radiodiffusion ..	102 000 000	76 500 000,00	12 750 000,00	63 750 000,00
	MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS				
35	Paiements au Musée canadien des civilisations à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	59 946 000	44 959 500,00	4 750 000,00	40 209 500,00
	MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE				
40	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.	59 145 000	44 358 750,00	7 393 125,00	36 965 625,00
	CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES				
45	*Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes – Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 1995 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor.....	1	0,75	4 903 000,00	0,75
	BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES DU CANADA				
50	Bibliothèque et Archives du Canada – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction.....	97 430 000	73 072 500,00	11 639 251,00	61 433 249,00

* Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est un organisme autofinancé qui compte sur le renouvellement annuel de l'autorisation de dépenser les recettes par l'entremise de la loi de crédits. En l'absence de crédits provisoires, le mandat spécial devait couvrir les montants bruts nécessaires à ce crédit.

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN (suite) CANADIAN HERITAGE – Continued				
	SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS				
55	Paiements à la Société du Centre national des Arts	33 283 000	24 962 250,00	8 233 000,00	16 729 250,00
	COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX				
60	Commission des champs de bataille nationaux – Dépenses du Programme.....	7 006 000	5 254 500,00	2 542 205,00	2 712 295,00
	OFFICE NATIONAL DU FILM				
65	Fonds renouvelable de l'Office national du film – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	64 839 000	48 629 250,00	6 000 000,00	42 629 250,00
	MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA				
70	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	38 618 000	28 963 500,00	4 827 000,00	24 136 500,00
75	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection	8 000 000	6 000 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00
	MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE				
80	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	25 577 000	19 182 750,00	3 197 125,00	15 985 625,00
	BUREAU DU CANADA SUR LE RÈGLEMENT DES QUESTIONS DES PENSIONNATS AUTOCHTONES				
85	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Dépenses de fonctionnement	196 205 000	147 153 750,00	49 615 000,00	97 538 750,00
90	Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones – Contributions	6 000 000	4 500 000,00	750 000,00	3 750 000,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PATRIMOINE CANADIEN (<i>fin</i>) <i>CANADIAN HERITAGE – Concluded</i>				
	COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE				
95	Commission de la fonction publique – Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation à affecter les recettes recueillies au cours de l'exercice afin de compenser les dépenses occasionnées au cours de l'exercice par la prestation des produits et services d'évaluation et de counseling	92 949 000	69 711 750,00	12 191 000,00	57 520 750,00
	COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE				
100	Commission des relations de travail dans la fonction publique – Dépenses du Programme	17 073 000	12 804 750,00	1 421 625,00	11 383 125,00
	TRIBUNAL DE LA DOTATION DE LA FONCTION PUBLIQUE				
105	Tribunal de la dotation de la fonction publique – Dépenses du Programme.....	4 710 000	3 532 500,00	471 000,00	3 061 500,00
	CONDITION FÉMININE – BUREAU DE LA COORDONNATRICE				
110	Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Dépenses de fonctionnement	11 489 000	8 616 750,00	1 436 187,00	7 180 563,00
115	*Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	11 750 000	8 812 500,00	1 862 317,00	6 950 183,00
	TÉLÉFILM CANADA				
120	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	125 042 000	93 781 500,00	15 300 000,00	78 481 500,00

* Condition féminine – Bureau de la coordonnatrice n'avait pas de crédit auquel on peut attribuer un paiement de contribution. Toutefois, étant donné que cet organisme a l'autorisation juridique d'effectuer un tel paiement, un mandat spécial a été établi afin de verser un paiement d'urgence. Une fois que les crédits provisoires auront été approuvés par le Parlement, Condition féminine aura l'autorisation de verser ce paiement au titre du crédit 115. Puisque le montant total des paiements requis est inscrit dans le Budget principal des dépenses de 2006-2007, le montant des crédits provisoires accordés dans le cadre de cette annexe a été réduit du montant attribué par l'intermédiaire des mandats spéciaux, et le montant inscrit comme provenant des mandats spéciaux a également été rajusté en fonction du montant correspondant.

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	PÊCHES ET OCÉANS <i>FISHERIES AND OCEANS</i>				
1	Pêches et Océans – Dépenses de fonctionnement et : a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) autorisation de dépenser les revenus produits dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne.....	1 111 027 000	833 270 250,00	196 232 755,00	637 037 495,00
5	Pêches et Océans – Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale.....	168 064 000	126 048 000,00	22 966 091,00	103 081 909,00
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT</i>				
	MINISTÈRE (RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES)				
1	Ressources humaines et Développement des compétences – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d'assurance-emploi.....	323 188 000	242 391 000,00	208 875 250,00	33 515 750,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES (<i>suite et fin</i>) <i>HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT – Concluded</i>				
	MINISTÈRE (DÉVELOPPEMENT SOCIAL)				
10	Ressources humaines et Développement des compétences (Développement social) – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du Régime de pensions du Canada et du Compte d'assurance-emploi	295 540 078	221 655 058,50	74 591 000,00	147 064 058,50
15	Ressources humaines et Développement des compétences (Développement social) – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	946 642 000	709 981 500,00	210 196 121,00	499 785 379,00
	CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS INDUSTRIELLES				
20	Conseil canadien des relations industrielles – Dépenses du Programme.....	10 822 000	8 116 500,00	1 250 000,00	6 866 500,00
	SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT				
25	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	2 266 048 000	1 699 536 000,00	268 244 000,00	1 431 292 000,00
	TRIBUNAL CANADIEN DES RELATIONS PROFESSIONNELLES ARTISTES-PRODUCTEURS				
30	Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs – Dépenses du Programme.....	1 757 000	1 317 750,00	219 625,00	1 098 125,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	RESSOURCES NATURELLES <i>NATURAL RESOURCES</i>				
	MINISTÈRE				
1	Ressources naturelles – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les revenus reçus pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers, et de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère.....	551 245 000	413 433 750,00	59 306 000,00	354 127 750,00
5	Ressources naturelles – Dépenses en capital	3 701 000	2 775 750,00	0,00	2 775 750,00
10	Ressources naturelles – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	256 094 000	192 070 500,00	9 094 000,00	182 976 500,00
	ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE				
15	Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital..	103 749 000	77 811 750,00	12 968 625,00	64 843 125,00
	COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE				
20	Commission canadienne de sûreté nucléaire – Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	70 321 000	52 740 750,00	7 849 761,00	44 890 989,00
	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON				
25	Paiements à la Société de développement du Cap-Breton pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.....	66 211 000	49 658 250,00	0,00	49 658 250,00
	OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE				
30	Office national de l'énergie – Dépenses du Programme...	33 042 000	24 781 500,00	4 130 250,00	20 651 250,00
	ADMINISTRATION DU PIPE-LINE DU NORD				
35	Administration du pipe-line du Nord – Dépenses du Programme.....	870 000	652 500,00	108 000,00	544 500,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	SANTÉ HEALTH				
	MINISTÈRE				
1	Santé – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux.	1 674 443 733	1 255 832 799,75	209 306 000,00	1 046 526 799,75
	AGENCE CANADIENNE DE CONTRÔLE DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE				
10	Agence canadienne de contrôle de la procréation assistée – Dépenses du Programme	9 022 000	6 766 500,00	0,00	6 766 500,00
	INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA				
15	Instituts de recherche en santé du Canada – Dépenses de fonctionnement	41 252 000	30 939 000,00	4 208 358,00	26 730 642,00
20	Instituts de recherche en santé du Canada – Subventions inscrites au Budget des dépenses	786 765 000	590 073 750,00	32 505 680,00	557 568 070,00
	CONSEIL DE CONTRÔLE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MATIÈRES DANGEREUSES				
25	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses – Dépenses du Programme	3 019 000	2 264 250,00	329 333,00	1 934 917,00
	CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS				
30	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés – Dépenses du Programme	5 800 000	4 350 000,00	533 000,00	3 817 000,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	SANTÉ (suite et fin) HEALTH – Concluded				
	AGENCE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA				
35	Agence de santé publique du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisations d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits	299 278 000	224 458 500,00	37 409 750,00	187 048 750,00
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS				
	MINISTÈRE				
1	Sécurité publique et Protection civile – Dépenses de fonctionnement	147 890 000	110 917 500,00	18 486 250,00	92 431 250,00
5	Sécurité publique et Protection civile – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	298 673 000	224 004 750,00	23 329 768,00	200 674 982,00
	CENTRE CANADIEN DES ARMES À FEU				
20	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement, excluant celles pour les activités et les fonctions d'enregistrement	50 737 000	38 052 750,00	5 498 128,00	32 554 622,00
25	Centre canadien des armes à feu – Dépenses de fonctionnement au titre des activités et des fonctions d'enregistrement	14 654 000	10 990 500,00	1 506 907,00	9 483 593,00
30	Centre canadien des armes à feu – Contributions	14 000 000	10 500 000,00	0,00	10 500 000,00
	SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ				
35	Service canadien du renseignement de sécurité – Dépenses du Programme	310 882 000	233 161 500,00	38 860 250,00	194 301 250,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	<p>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (suite) PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Continued</p> <p>SERVICE CORRECTIONNEL</p>				
40	<p>Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et :</p> <p>a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse;</p> <p>b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;</p> <p>c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus élargis ou pour le compte des détenus élargis qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;</p> <p>d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements</p>	1 380 738 000	1 035 553 500,00	209 107 350,00	826 446 150,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE (<i>fin</i>) PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS – Concluded				
	SERVICE CORRECTIONNEL				
45	Service correctionnel – Service pénitentiaire et Service national des libérations conditionnelles – Dépenses en capital, y compris les paiements : a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi; b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations.....	161 936 000	121 452 000,00	20 242 000,00	101 210 000,00
	COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES				
50	Commission nationale des libérations conditionnelles – Dépenses du Programme	37 660 000	28 245 000,00	4 708 000,00	23 537 000,00
	BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL				
55	Bureau de l'enquêteur correctionnel – Dépenses du Programme.....	2 750 000	2 062 500,00	344 000,00	1 718 500,00
	GENDARMERIE ROYALE DU CANADA				
60	Application de la loi – Dépenses de fonctionnement et autorisation d'affecter les recettes de l'exercice.....	1 396 661 000	1 047 495 750,00	368 324 291,00	679 171 459,00
65	Application de la loi – Dépenses en capital	261 071 000	195 803 250,00	56 478 177,00	139 325 073,00
70	Application de la loi – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	50 845 880	38 134 410,00	8 879 779,00	29 254 631,00
	COMMISSION DES PLAINTES DU PUBLIC CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA				
80	Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada – Dépenses du Programme	5 615 000	4 211 250,00	701 875,00	3 509 375,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	TRANSPORTS TRANSPORT				
	MINISTÈRE				
1	Transports – Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) autorisation de dépenser les revenus de l'exercice..	234 692 000	176 019 000,00	58 673 000,00	117 346 000,00
5	Transports – Dépenses en capital, y compris les contributions pour les travaux de construction exécutés par des provinces ou des municipalités, des autorités locales ou des entrepreneurs privés.....	76 455 000	57 341 250,00	2 500 000,00	54 841 250,00
10	Transports – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions.....	296 228 000	222 171 000,00	16 394 600,00	205 776 400,00
15	Paiements à la Société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal	30 488 000	22 866 000,00	5 000 000,00	17 866 000,00
20	Paiements à Marine Atlantique S.C.C. relativement : a) aux frais de la direction de cette société; paiements à des fins d'immobilisations et paiements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve; b) aux paiements à l'égard des frais engagés par la société pour assurer des prestations de retraite anticipée, des prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations à ses employés lorsque ces frais sont engagés par suite de la réduction du personnel ou de l'interruption ou de la diminution d'un service	80 980 000	60 735 000,00	22 500 000,00	38 235 000,00
25	Paiements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paiements à des fins d'immobilisations et paiements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n° 1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	169 001 000	126 750 750,00	37 500 000,00	89 250 750,00

ANNEXE 1.3 (suite)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	TRANSPORTS (suite et fin) TRANSPORT – Concluded				
	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES				
35	Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales.....	147 210 000	110 407 500,00	24 534 992,00	85 872 508,00
	OFFICE DES TRANSPORTS DU CANADA				
40	Office des transports du Canada – Dépenses du Programme.....	23 173 000	17 379 750,00	3 100 000,00	14 279 750,00
	COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE				
45	Paiement à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement.....	74 657 000	55 992 750,00	5 688 000,00	50 304 750,00
50	Paiement à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	16 713 000	12 534 750,00	258 000,00	12 276 750,00
	BUREAU DE L'INFRASTRUCTURE DU CANADA				
55	Bureau de l'infrastructure du Canada – Dépenses de fonctionnement	37 103 000	27 827 250,00	6 000 000,00	21 827 250,00
65	Paiement à la Société du Vieux-Port de Montréal inc. pour les dépenses de fonctionnement.....	18 800 000	14 100 000,00	6 000 000,00	8 100 000,00
L75	Pour établir une autorisation d'emprunter un montant maximal de 100 000 000 \$ pour le Parc Downsview Park Inc.....	1	0,75	0,00	0,75
	TRIBUNAL D'APPEL DES TRANSPORTS DU CANADA				
80	Tribunal d'appel des transports du Canada – Dépenses du Programme.....	1 200 000	900 000,00	150 000,00	750 000,00

ANNEXE 1.3 (fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX <i>PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES</i>				
1	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> , et autorisation de dépenser les revenus de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux	2 154 809 000	1 616 106 750,00	355 392 475,00	1 260 714 275,00
5	Travaux publics et Services gouvernementaux – Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	342 634 000	256 975 500,00	42 343 875,00	214 631 625,00
10	Travaux publics et Services gouvernementaux – Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	3 632 000	2 724 000,00	0,00	2 724 000,00
		48 146 664 697	36 109 998 522,75	7 960 237 196,00*	28 154 664 326,75

* Voir la note au bas de la page 65.

ANNEXE 2

D'après le Budget principal des dépenses de 2006-2007, le montant accordé est de 2 465 311 897,00 \$, soit les neuf douzièmes des postes de ce budget que contient la présente annexe.

Sommes accordées par la présente loi à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, pouvant être imputées à l'exercice en cours et à l'exercice suivant se terminant le 31 mars 2008, et fins auxquelles elles sont accordées.

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	AGENCE DU REVENU DU CANADA <i>CANADA REVENUE AGENCY</i>				
	MINISTÈRE				
1	Agence du revenu du Canada – Dépenses du Programme et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 551 607 000	1 913 705 250,00	445 704 000,00	1 468 001 250,00
	ENVIRONNEMENT <i>ENVIRONMENT</i>				
	AGENCE PARCS CANADA				
30	Agence Parcs Canada – Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières.....	428 730 000	321 547 500,00	42 750 603,00	278 796 897,00
35	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	3 000 000	2 250 000,00	0,00	2 250 000,00

ANNEXE 2 (suite et fin)

N° du crédit	Service	Total du Budget principal	Total des crédits provisoires	Montant accordé par l'entremise de mandats spéciaux	Montant accordé dans le cadre de cette annexe
		\$	\$	\$	\$
	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE <i>PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS</i>				
	AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA				
10	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les revenus perçus pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence.....	1 119 660 000	839 745 000,00	141 514 000,00	698 231 000,00
15	Agence des services frontaliers du Canada – Dépenses en capital.....	28 853 000	21 639 750,00	3 607 000,00	18 032 750,00
		4 131 850 000	3 098 887 500,00	633 575 603,00	2 465 311 897,00